



MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 0765 /CAB.MIN/MINES/01/2017 DU 11 DEC 2017
PORTANT REFUS D'OCTROI DU PERMIS DE RECHERCHES N°13771
A LA SOCIETE REGIS SHWEKA MINING SARL

LE MINISTRE,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement ses articles 93, 202 point 36 lettre f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1er, 56 et 57 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, spécialement ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1er

Vu l'Ordonnance n° 15/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères,

Vu l'Ordonnance n°17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Considérant la demande de **Permis de Recherches n° KIN/20170206/144500** introduite par **Société REGIS SHWEKA MINING Sarl** en date du **06/02/2017**, et les pièces requises y jointes ;

Considérant que le Permis de Recherches sollicité empiète totalement sur la superficie couverte par la Zone demande antérieure n°13723.

Sur avis défavorable du Cadastre Minier ;

ARRETE :

**Article 1^{er} :**

Il est refusé à la Société **REGIS SHWEKA MINING Sarl**, ayant son siège social sis Avenue, **Maman Sese n°05, Kinshasa/Ngaliema**, le Permis de Recherches sollicité.

Article 2 :

La Société REGIS SHWEKA MINING Sarl a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

Article 3 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 11 DEC 2017

Martin KABWELULU

AMPLIATIONS

Cabinet du Président de la République	: 1
Cabinet du Premier Ministre	: 1
Cabinet du Ministre des Mines	: 2
Secrétariat Général des Mines	: 1
Cadastre minier	: 1
CTCPM	: 1
SAEMAPE	: 1
Direction des Mines	: 1
Direction de Géologie	: 1
Direction des Investigations	: 1
Direction chargée de la Protec. de l'Environ	: 1
Div. Prov./des Mines & Géologie du ressort	: 1
La Sté REGIS SHWEKA MINING Sarl	: 1

13